



LORD CHAMBERLAIN'S OFFICE,

ST JAMES'S PALACE, S.W.1.

8th April 1965

J 1341
Dear Madame Legrand,

I will arrange for a photograph to be sent to you of our St. Martin dividing his Cloak.

I would like to send you this free of charge and would be most grateful to receive in exchange a photograph of your copy by Géricault.

Yours sincerely,

Olivier Milne

Madame F. C. Legrand,
Conservateur,
Musées Royaux des Beaux-Arts
de Belgique,
9 rue du Musée, Brussels.

F.C.L./OL.

22 April 1965.

to Sir Oliver Millar,
the Lord Chamberlain's Office,
St James's Palace,
LONDON S.W.1.

Dear Sir Oliver,

at
Thank you very much for your kind letter of April 8th
and for the photograph that we received also. Of course we are ordering
for you a photograph of the painting by Gericault belonging to our
collections. It is truly inspired by the Van Dyck ~~and~~ Windsor Palace
and not by the St Martin dividing his cloath in the church of Saventem.

It is most interesting for us to be able to compare
these three works.

Yours sincerely,



F.C. Legrand (Mme)
Conservator.

Reçu de Monsieur Sténon
Secrétaire des Musées Royaux,
les Sept tableaux suivants, remis
chez Monsieur Léon Gaucher le
21 février 1874.

1. Morel fleurs,
 2. Joaann De Weert fruits,
 3. Isaack Van Duyren poisons,
 4. Weda le Deyert,
 5. Mago Martine, portrait d'homme,
 6. Brunbergh - Lavendière,
 7. Beukelaar, Marchande de poisons
- grand tableau.
plus deux Cafés Vides.

Bruxelles 21 février 1874.
pour Monsieur Léon Gaucher
Mortlighem

PARIS, 41, RUE LAFFITTE

16 février 1874



Monsieur le Comte de Ségur,
Je vous suis obligé
de faire remettre mes
remerciements à Monsieur Morley
le Sablonier pour son
amitié et son accueil depuis
si longtemps au Palais.
Bonne nuit.

J'ai eu le plaisir de
recevoir votre lettre
de Delft dont je vous
avais parlé - merci

diminuerait que
celui de Durs
et qu'on a d'ailleurs
en cette fois le bon
sens de le cacher en
dehors les 48 heures
— au lieu de faire la
folie d'en empêcher
pour lui le voyage
des nouvelles ou il
fait savoir toutes
les amplifications aux
habiles.

Je vous salue la
manière de l'écriture
et suis votre bien

Fondamentalement
divers
un fauché
est l'obligation
de prendre note de
nouvelles adresses.

Brunello, 17 Juin 1873

M^r Léon Mancino

55. rue Vivienne
Paris.

L'Administration des
Musées qui vous est déjà redevable
du Don généreux de la belle
esquisse de Géricault, d'après le
St. Martin De Rubens, vous
adresse avant tout des remercie-
ments pour les intentions libérales
que vous venez encore de manifester
en sa faveur. Tout en vous
exprimant sa gratitude, elle est
cependant obligée de vous faire
part de scrupules qui l'empê-
chent de profiter cette fois des
bonnes dispositions que vous voulez
bien lui témoigner de nouveaux
en lui offrant, pour les Collections
placées sous sa garde les tableaux
suivants :

- 1^o Mayo Martens - Portrait d'homme
- 2^o Beuvelaer - La cuisinière
- 3^o N. Morel - Fleurs
- 4^o Bieckenberg - Les lavandières
- 5^o Pau Deynen - Hal de poissonniers
- 6^o Héda - Le déjeuner
- 7^o Jean De Heem Le déjeuner.

L'Administration des Musées
a pris pour règle de conduite de
n'admettre dans les Collections de
l'Etat que des œuvres de premier
ordre, de celles qui peuvent être
sans arrière pensée, livrées à
l'admiration du public et aux
études des artistes. Vous avez
trop de compétence en matière de
Beaux-Arts, M^r, pour ne pas

reconnaitre que les tableaux que
vous avez bien voulu nous faire
parvenir ne remplissent pas
tout-à-fait ces conditions. Ils
figuraient parfaitement, dans
l'ordonnance, dans un Cabinet d'armes
- leur; mais il y a d'autres exigences
à remplir pour la formation d'une
Galerie publique. - Vous avez pu
voir dans le plan de Bruxelles
des productions qui ne sont pas
supérieures à celles que vous nous
avez fait l'honneur de nous
adresser; mais ce sont des œuvres
- l'œuvre antérieures à la tra-
- dition de ce y place d'œuvre
que des œuvres d'un mérite supé-
- rieur et l'on peut prévoir
que l'on peut rendre ou aller
servir d'illustrer des Collections
d. l'Etat pour être données à des
collections de province. Il serait
en conséquence, impossible au
Gouvernement de prendre l'engage-
- ment de conserver les tableaux,
dont vous nous avez fait l'envoi
perpétuellement en dépôt dans les
Galerie des Musées, suivant la
condition mise à la donation
que vous nous proposez de faire.

Il ne nous reste, M^r, qu'à
vous exprimer notre gratitude et
bien certains que vous apprécierez
les motifs qui ne nous permettent
pas de profiter de vos généreuses
dispositions en faveur du Musée
de Bruxelles et à vous prier de
vouloir bien nous faire connaître
à quelle adresse nous devons vous
réexpédier les tableaux en question.

Recevez, M^r, l'assurance de nos
sentiments très distingués.

Le Président
Le Secrétaire.

184

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 11 Juin 1873

ADMINISTRATION
de
L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

N^o 16329

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1341

1341.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE
SOMMAIRE.

Messieurs,

Si, comme vous en donnez l'assurance,
les tableaux offerts au musée par M. Mancino
n'ont pas assez de qualités pour être exposés dans
les collections de l'État, ainsi que l'exige le
donateur, il ne reste qu'à refuser l'offre de celui-ci,
en l'informant qu'on ne peut pas s'engager à
remplir les conditions auxquelles son don est
subordonné.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Detour

à la Commission directrice
du musée de Peinture.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1941

Brux. 2 Juin 1873

M^{re} le Ministre D. l'Intérieur

M^{re} Léon Maniera à
Paris, vient de nous faire
parvenir les sept tableaux
mentionnés ci-après qu'il
offre en Don au Musée de
l'Etat avec la condition
qu'ils ne pourront être
aliénés et qu'ils resteront
toujours exposés :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| 1 ^o Mago Marteney - | Portrait d'homme |
| 2 ^o Berckelner | La Cuisinière. |
| 3 ^o N. Morel . . . | Fleur |
| 4 ^o Breembey . . . | Les Lavandières |
| 5 ^o Van Deynen . . . | Un étal de poissonnier. |
| 6 ^o Héro | Le Dégusteur |
| 7 ^o Jean De Heem - | Le Dégusteur. |

Nous regrettons d'avoir
à vous faire connaître, M^{re}
le Ministre, que ces sept
tableaux sont dépourvus
de mérite et n'offrent

aucun intérêt pour le clerc.
Tout en reconnaissant les
bonnes intentions des
Donateurs, la Commission
des Beaux-Arts a été cependant,
unanimentement d'avis
qu'il n'y avait pas lieu
d'accepter ces ouvrages à
cause de leur insignifiance.
Elle a pensé, en effet, qu'il
fallait apporter beaucoup
de circonspection dans
l'acceptation d'œuvres
peu dignes de figurer dans
les Galeries de l'Etat ^{alors} (Surtout
~~longue~~ la personne qui en
fait don met la condition
expresse qu'elles devront
rester exposées dans le clerc
royal de Belgique.

Les obligations que
nous avons à remplir vis-
-à-vis des artistes et des

amateurs nous commandent
~~certains et certains~~
réserve pour l'admission
des Don qui seraient
de nature à déparer
nos Galeries et ce serait
aller à l'encontre de ces
obligations que d'accepter
les tableaux qui ne réunis-
sent pas les conditions
nécessaires pour figurer
dans le clerc de l'Etat.

Nous espérons, M^{lle}.
que vous partagerez com-
plètement notre ~~avis~~
appréciation à cet égard
et que vous voudrez
bien nous faire connaître
votre réponse le plutôt
possible.

Breux. de

Le Président
Le Secrétaire. L. S.
VH

GAZETTE DES BEAUX-ARTS
Courrier Européen de l'Art & de la Curiosité.

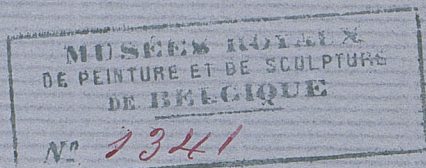
CHRONIQUE DES ARTS

de
de la Curiosité

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GRAVURE

55, Rue Vivienne.

Paris, le 8 mai 1873



Messieurs,

1341.

Mais l'honneur de vous adresser
pour le Musée Royal de Peinture et
de Sculpture de Belgique sept tableaux pour Bruckelaar
van Deyn, Breunburgh, van Deyn,
Nicolas Muel, Heda et Johann de Heer.
Je demande seulement que l'Etat Belge les
reconnaisse inaliénables et qu'ils soient
toujours exposés à Bruxelles dans les galeries
du Musée Royal de Belgique.

Je vous fais expédier ces tableaux demain.
Après, Messieurs, l'expression de ma
plus haute considération.

Veuillez agréer
Monsieur

Messieurs les Directeurs du Musée Royal de
Peinture de Belgique

à Bruxelles

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1341

Brux. 18 Dec. 1842

à Mr. Léon Gauchez
11. Place du Clergé.

Comme suite à la lettre
que nous avons eu l'honneur
de vous adresser le 22 No-
vembre dernier, il nous
est agréable de vous faire
connaître que M^r le Ministre
de l'Intérieur vient de
nous autoriser à accepter
la copie du tableau S^t
Martin de Rubens, exécutée
par Géricault et généreuse-
ment offerte au Clergé
de Bruxelles, par M^r Mancino^{Léon}.

M^r le Ministre nous ^{charge} ~~fait~~
de remercier ce Donateur
au nom du Gouvernement
et de lui donner l'assurance
que les conditions mises

à l'acceptation de la
copie de Géricault
seront scrupuleusement
observées.

Vous vous prouve, M^r,
de vouloir bien communiquer
le contenu de la présente
à M^{le} Mancina et d'après
l'assurance de notre ~~con~~
la ^{plus} distinguée.

Le Président

Le Secrétaire.

RM

L. S.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 16329.

Bruxelles, le 2 N^o 1872.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1341

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

J'ai l'honneur de vous
informar que je vous autorise à
accepter la copie du tableau de
Rubens, (St Martin), qui a été
offerte au Musée par M^r Mancino.
En le remerciant, au nom
du Gouvernement, vous pouvez lui donner
l'assurance que les conditions auxquelles
il a cru devoir subordonner son don,
seront scrupuleusement remplies.
Agréez, Messieurs,
l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

"

Delaunay

A la Commission directrice
des Musées royaux de peinture
(M^r Gallait, président).

Brux. 22 Nov. 1872

à M^{le} le Ministre P^u
l'Intérieur.

Il nous est agréable
de porter à votre connaissance
que M^r. Leon Mancina
vient d'offrir au Don aux
Musées de l'Etat une
copie exécutée par Gericault
d'après un tableau de
Rubens, représentant: St.
Martin.

En agissant ainsi
M^r. Mancina est sûr pour
le Double D^u 1^{er} d'engager
d'autres personnes à suivre
son exemple et à faire des
Don au Musée de Bruxelles.
2^o à détruire la légende
établie au tableau de
Laventhem, qu'il ne peut
admettre comme une oeuvre

a été achetée de Van Dyck
mais est une copie d'un
superbe St Martin de
Rubens qui appartient
à S. M. le Prince d'Angleterre
et a figuré à l'Exposition
des Trésors d'art à Manchester.

M^r Mancini met à
l'acceptation de sa
libéralité la condition
expresse que la copie
exécutée par Gericault
sera déposée, à titre
inaliénable, dans la
Galerie du Musée anglais.

La Commission directrice
a l'honneur de vous prier
M^{lle} Mancini, de vouloir
bien l'autoriser à accepter
à ces conditions l'offre
gracieuse de M^r Mancini.

Elle sera, comme ce
généreux donateur, que
son exemple sera imité
et profitera, dans une
certaine mesure, aux
intérêts de nos Musées.

Je vous prie, M^{lle} Mancini,
d'agréer de notre haute
estime
C^{on}

Le Président
L. M.
Le Secrétaire.
M.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1341

Bruxelles 22 Nov. 1872

à Mr. le Commissaire
de la Commission
à M^r Léon Gauchez
rue du Musée 11

La Commission a pu
avec un vif plaisir commu-
-nication de la lettre par
laquelle vous voulez bien
lui annoncer que vous êtes
chargé par M^r. Léon Mancino
d'offrir au Musée de l'Etat,
une copie exécutée par
Gericault, d'après le St-
Martin, de Rubens, appar-
-tenant à S. M. le Prince
d'Angleterre.

La Commission a
l'honneur de vous en informer,
M^r, qu'elle a sollicité
de M^r le Ministre de l'Intérieur
l'autorisation nécessaire pour
accepter l'œuvre intéressante
qu'il a plu à M^r L. Mancino

à offrir généreusement au
Cours de Brumelles.

Elle pense que la condi-
tion d'inaliénabilité imposée
par les Donateurs sera
d'autant moins d'obstacle
de la part du Gouvernement
que les universités faisant
partie du même corps
sont essentiellement inaliénables.

La Commission directrice
vous prie, M^r, d'avoir
l'obligeance de présenter, en
son nom, à M^r. Louis Mancini,
l'expression de sa gratitude
et ses vifs remerciements
pour la détermination qu'il
a bien voulu donner à la
copie de Geriault et elle
espère, comme lui, que son
exemple prospérera large-
ment aux intérêts de nos

Monsieur.

Veuillez agréer, M^r,
l'assurance de notre
Très Distingué.

Le Président

Le Secrétaire
V^g

L. S.



BRUXELLES, 11, RUE DU MUSÉE

26 octobre 1872

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o
IV

1341

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous
confirmer ma lettre d'hier.
Je suis heureux d'avoir à
vous annoncer que d'après
les vœux de mon client,
Monsieur Léon Mancino,
j'ai été chargé de vous
expédier franco par grande
voiture une œuvre des plus
intéressantes de Félicault,
et de vous présenter qu'il
l'offre au Musée Royal de
Peinture et de Sculpture de
Bruxelles, aux conditions
suivantes qu'il copie
seulement:
« En agissant ainsi Monsieur

Mancino est un par le double
d'ici. J'engage d'autres person-
nes à suivre son exemple et
à faire des dons au Musée de
Bruxelles qui en est tout-à-
fait dépourvu, 2^e de détruire
l'absurde légende du vau-d'gh
de Savenheim qui n'est autre-
ment une œuvre originale
mais une simple copie du superbe
Saint-Martin de Rubens
qui appartenait à la Reine
d'Angleterre et a figuré à
l'exposition des Trésors d'Art
à Manchester. Génicault a exécuté
la copie offerte par Monsieur
Jean Mancino, pendant le
séjour à Metz lors qu'il fit en
Angleterre.

" Monsieur Mancino exige que
son don figure dans les galeries
du Musée ancien et ne permet
sous aucun prétexte qu'il aille

s'égarer dans la collection
plus que mêlée du Palais Ducal
à laquelle il n'a droit pas
qu'on puisse sérieusement donner
le nom de Musée.

" Il demande qu'en accusant
réception de son don, Monsieur
le Président du Conseil d'Adminis-
tration et vous, Monsieur, vous
déclariez au nom du dit Conseil
l'accepter de la plus ^{manière la} formelle
à titre inaliénable, car il ne
veut pas qu'un jour ou l'autre
son Génicault puisse être exposé
à être donné à valoir en compte
d'impalement d'un autre
Génicault qu'un caprice de
l'une ou l'autre personne
trouverait supérieur au sien.

" Il veut puis, Monsieur, amener
Monsieur le Président du Conseil
d'Administration du Musée,

D'agréer l'inspiration de la
plus haute considération.»

Heureux d'avoir été chargé
d'une mission qui ajoute
aux richesses du Musée, je me
joins à mon cher, Monsieur
et vous prie d'accepter mes
salutations les plus distinguées

Lucien

A Monsieur V. Stenon,
Secrétaire de la Commission
Administrative des Musées

x

x

x

a Pameille

Gericault

St. Martin etc.

d'après le Rubens appart

à la Reine d'Angleterre

extrait dossier 16229 - Mancini - 1884 - 1882.

Lettre de la Com des Musées.

"Il nous est agréable de porter à votre connaissance que M. Léon Mancini (Gaucher) vient d'offrir en don au Musée de l'Etat, une copie exécutée par Géricault, d'après un tableau de Rubens représentant St Martin.

En agissant ainsi, M. Mancini est mû par le double désir

1^o d'engager d'autres personnes à suivre son exemple et à faire des dons au Musée de Bruxelles;

2^o à détruire la légende relative au tableau de la tentation, qu'il ne peut admettre comme une œuvre originale de Van Dyck, mais comme une copie du superbe St Martin de Rubens, qui appartient à S. M. la Reine d'Angleterre et a figuré à l'exposition des Beaux Arts à Manchester.

N^o 129 Géricault